

1. Record Nr.	UNINA9910796005803321
<b>Titolo</b>	Les droits de la defense / / sous la direction de Paul Martens
<b>Pubbl/distr/stampa</b>	Bruxelles : , : Larcier, , [2013] ©2013
<b>ISBN</b>	2-8044-6178-5
<b>Descrizione fisica</b>	1 online resource (445 p.)
<b>Collana</b>	CUP ; ; Volume 146
<b>Disciplina</b>	345.05044
<b>Soggetti</b>	Defense (Criminal procedure)
<b>Lingua di pubblicazione</b>	Francese
<b>Formato</b>	Materiale a stampa
<b>Livello bibliografico</b>	Monografia
<b>Note generali</b>	Includes index.
<b>Nota di contenuto</b>	Couverture; Copyright; Titre; Titres parus dans le cadre de la Commission Universite-Palais (CUP); 1 - Faire l'economie de la contradiction ?; Introduction; Section 1 - La contradiction doit se justifier; Section 2 - La contradiction doit se meriter; Section 3 - La contradiction peut se presumer; A. La theorie du moyen dans la cause; B. La theorie de la chose implicitement jugee; Section 4 - La contradiction peut s'amenager; A. Une audience interactive; B. Les notes en delibere et la reouverture de debats ecrits; Conclusions 2 - Les droits de la defense et les actes unilateraux de l'administration : ou l'unilateralite ne va pas sans contradictionSection 1 - Le champ d'application des figures du contradictoire; A. Le champ d'application des droits de la defense; B. Le champ d'application d'audi alteram partem; Section 2 - Le contenu des figures du contradictoire; A. Les moments de la procedure ou le droit de contredire doit s'exercer; B. Le droit d'etre informe et de preparer sa defense; C. Le droit d'etre « entendu »; D. Le droit d'etre assiste de la personne de son choix E. Le droit de demander l'audition de temoinset d'effectuer des devoirs complementairesF. L'obligation pour l'autorite de tenir compte des arguments de defense; G. Le droit de ne pas se defendre versus l'obligation de collaborer avec l'autorite; H. Le droit d'etre entendu dans sa langue ?; 3 - Les droits de la defense devant la Cour de cassation en matiere penale; Introduction; Section 1 - Commentaires sur la redaction des ecrits au cours de la procedure de cassation en matiere penale; A. Evaluation quant a l'opportunité d'introduire le pourvoi

(Evaluation du risque)

B. Nature de l'argumentationC. Delais; D. Redaction des moyens; E. La problematique des moyens souleves d'office; Section 2 - Commentaires sur le projet de loi relatif a la procedure en cassation en matiere penale; A. Introduction; B. Analyse des quatre modifications significatives prevues par la reforme.; C. Conclusion; 4 - Deux ans apres la loi « Salduz » : inventaire critique de la jurisprudence et des pratiques; Introduction; Section 1 - Evolutions jurisprudentielles  
A. La portee du droit a l'assistance de l'avocat durant la phase preliminaire du proces penal au sens de l'article 6 C.E.D.H.B. La notion d'audition au sens de l'article 47bis du Code d'instruction criminelle; C. L'information du droit a l'assistance d'un avocat et sa renonciation; D. Les permanences « Salduz » et la question du defaut d'avocat disponible; E. La concertation prealable; F. Le role de l'avocat lors de l'assistance aux auditions; G. L'ordonnance de prolongation prise par le juge d'instruction  
H. La sanction de la violation du droit a l'assistance de l'avocat durant la phase preliminaire du proces penal

---

Sommario/riassunto

Les droits de la defense surplombant aujourd'hui tout le droit processuel - et peut-etre l'ensemble du droit -, il a paru utile d'examiner de quelle maniere ils sont appliques, ecornes ou meconnus dans cinq domaines de l'activite juridique. En droit judiciaire, doivent-ils s'effacer ou, a tout le moins, se concilier avec les exigences de celerite et d'economie du proces ? En droit administratif, peuvent-ils s'introduire meme dans la matiere des actes unilateraux de l'administration ? Sont-ils adequately utilises, en matiere penale, devant la Cour de cassation ? Comment traduire concretement

---